



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/GE.4/2008/2
30 janvier 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Groupe spécial d'experts du méthane
provenant des mines de charbon

Quatrième session
Genève, 16 et 17 octobre 2008

**RAPPORT DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS DU MÉTHANE PROVENANT
DES MINES DE CHARBON SUR SA QUATRIÈME SESSION**

I. INTRODUCTION

1. La quatrième session du Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon s'est tenue les 16 et 17 octobre 2008. D'autres documents de travail et renseignements détaillés sur les questions traitées dans le présent rapport peuvent être consultés sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/energy/se/docs/cmm4.html>.

II. PARTICIPATION

2. Ont participé à cette session les représentants des pays membres de la CEE ci-après: Allemagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Italie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Ukraine.

3. L'Institut mondial du charbon et le Partenariat pour l'introduction du méthane sur les marchés étaient également représentés.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(point 1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/ENERGY/GE.4/2008/1.

4. L'ordre du jour provisoire a été adopté sans modification.

**IV. ACTIVITÉS ET PRIORITÉS DU COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE
ET QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION
DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS**
(point 2 de l'ordre du jour)

Document: ECE/ENERGY/76.

5. Le Directeur de la Division de l'énergie durable, M. F. Romig, a ouvert la session. Il a informé les participants que le Comité de l'énergie durable avait fait siennes les orientations données par la Commission au cours de sa soixante-deuxième session (E/2007/37-E/ECE/1448) et par le Plan de travail pour la réforme de la CEE établi en 2005. La Commission avait réaffirmé la nécessité d'une plus grande coordination avec l'Agence internationale de l'énergie et la Charte de l'énergie, en faisant une large place à la sécurité énergétique. Les participants ont été informés que le Comité de l'énergie durable avait organisé, à sa seizième session, une journée de travail spéciale consacrée à l'investissement dans l'atténuation des risques pour la sécurité énergétique et qu'une publication reprenant en grande partie le compte rendu de la réunion serait publiée sous peu. Le Directeur a également souligné que l'un des volets importants des travaux du Comité portait sur la convergence naissante des politiques de l'énergie durable et des politiques de la sécurité énergétique: le méthane provenant des mines de charbon (MMC) s'inscrivait clairement dans ce volet.

6. Le Directeur s'est félicité de l'évolution positive des marchés du MMC et des projets de réduction du carbone depuis la troisième réunion du Groupe d'experts. La plupart des activités liées au Protocole de Kyoto réalisées dans le cadre de projets relatifs au MMC avait lieu en Chine; les projets entrepris dans la Fédération de Russie, en Ukraine et dans d'autres pays en transition progressaient eux aussi et on constatait une saine expansion des marchés volontaires aux États-Unis. Des milliards de dollars pouvaient être mobilisés sur le champ et investis dans des projets relatifs au MMC et autres projets de réduction du carbone; dans la région de la CEE, des mines dont il était possible d'extraire du MMC offraient également de bonnes possibilités d'investissement. Le Directeur a mis en lumière l'innovation technologique de toute première importance que représentait la récupération du méthane présent dans l'air de ventilation, mais a noté qu'il restait encore beaucoup à faire pour améliorer la sécurité dans les mines.

7. Il a encouragé le Groupe d'experts à poursuivre ses efforts en vue de promouvoir la récupération et l'utilisation du MMC, et il a suggéré que la demande d'un nouveau mandat adressée au Comité à sa dix-septième session, en novembre 2008, figure dans les conclusions et recommandations de la réunion.

V. ÉLECTION DU BUREAU
(point 3 de l'ordre du jour)

8. Les participants ont rendu hommage au Bureau du Groupe spécial d'experts pour les activités qu'il avait accomplies, et ils ont salué les contributions et les services fournis par M. Roland Mader qui avait occupé le poste de président du Groupe spécial d'experts depuis septembre 2005 et par M. Grigoriy Present, qui avait exercé les fonctions de vice-président depuis décembre 2004.

9. Le Groupe d'experts a élu un nouveau bureau pour la période 2009-2010: M. R. Pilcher (États-Unis d'Amérique) en qualité de Président, et M^{me} P. Franklin (États-Unis d'Amérique), M. Y. Bobrov (Ukraine), M. C. Davies (Royaume-Uni), M. R. Mader (Allemagne), M. J. Skiba (Pologne) et M. S. Shumkov (Fédération de Russie) en qualité de Vice-Présidents.

VI. OBSERVATIONS LIMINAIRES DU PRÉSIDENT

(point 4 de l'ordre du jour)

10. Le Président a souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Président et le Bureau qui l'avaient précédé des tâches qu'ils avaient accomplies. Dès sa création, le Groupe d'experts s'était efforcé de mettre en lumière la nécessité de développer la récupération et l'utilisation du MMC afin d'accroître la rentabilité économique de l'extraction du charbon tout en renforçant la sécurité dans les mines et en améliorant l'environnement à la fois local et mondial.

11. Le Président a ensuite noté l'existence d'un solide lien entre l'application des pratiques optimales pour la récupération et l'exploitation du méthane, d'une part, et l'amélioration de la sécurité et la préservation de l'environnement, d'autre part. En collaboration avec le Bureau et le Groupe d'experts, il allait, pendant le prochain mandat du Groupe d'experts, en intensifier les activités.

VII. EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2007-2008

(point 5 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/ENERGY/GE.4/2007/2; ECE/ENERGY/GE.4/2008/3, ECE/ENERGY/GE.4/2008/4.

12. Le Président a fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail pour 2007-2008 que le Groupe spécial d'experts avait adopté à sa troisième session:

a) Documents/publications: À sa troisième session, le Groupe spécial d'experts avait décidé d'établir un glossaire des termes couramment utilisés à travers le monde dans l'industrie du MMC, jetant ainsi les bases d'une harmonisation à plus long terme de la terminologie et des normes techniques en cours dans cette industrie. Cette initiative venait en outre à l'appui d'un engagement pris par le Groupe spécial d'experts de concourir à l'uniformisation de normes techniques et de la terminologie dans le cadre du Partenariat pour l'introduction du méthane sur les marchés. Le Glossaire relatif au méthane provenant des mines de charbon, qui a été traduit en russe et en français, peut être consulté sur le site Web de la CEE. Il sera revu périodiquement et mis à jour selon que de besoin;

b) Ateliers, conférence: Le Groupe spécial d'experts a apporté son appui à des activités destinées à favoriser des initiatives ciblées en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants (CEI), notamment des ateliers, l'établissement de plans d'action et une aide à l'établissement de contacts avec des sources de financement;

c) Évaluation des applications pratiques et des possibilités d'exploitation du méthane à faible concentration: Le Groupe spécial d'experts a analysé des études de cas qui mettent en lumière les possibilités d'un développement plus poussé des ressources énergétiques et d'une utilisation au mieux des connaissances spécialisées et des technologies qui existent en Ukraine et

dans la Fédération de Russie. Les participants ont noté que l'exploitation du méthane à faible concentration suscitait de profondes inquiétudes dont il faudrait débattre, concernant la santé et la sécurité;

d) Équipe spéciale sur la sécurité dans les mines: Le Groupe spécial d'experts a publié des monographies dans lesquelles il exposait à l'aide d'exemples les avantages économiques que procurait l'amélioration de la sécurité dans les mines;

e) Récupération et exploitation du MMC: Le Groupe spécial d'experts a mené des investigations dans les pays producteurs de charbon afin de déterminer si la législation pouvait faire obstacle à l'application des pratiques optimales en matière de récupération et d'exploitation du MMC;

f) Coopération avec le Partenariat pour l'introduction du méthane sur les marchés, l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis et l'Institut mondial du charbon: Le Groupe spécial d'experts a entrepris la rédaction d'un projet de guide sur les pratiques optimales en matière de récupération et d'utilisation du MMC.

13. L'Institut central des mines de Katowice a présenté le rapport de l'atelier sur les nouvelles tendances dans les domaines de la récupération et de l'exploitation du méthane provenant des mines de charbon, tenu en Pologne en février 2008. Cet atelier, qui s'inscrivait dans le cadre du Forum international de l'industrie extractive (<http://www.imf.net.pl>), a rassemblé des experts internationaux du méthane. Il a principalement porté sur les solutions techniques qui s'offraient en amont et en aval pour la gestion du méthane; les participants ont été mis au courant des pratiques optimales de gestion réussie des émissions de MMC. Ils ont également abordé la question du financement des améliorations des systèmes de dégazage du méthane et des utilisations finales possibles.

VIII. ACTIVITÉS DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS CONCERNANT LA SÉCURITÉ DANS LES MINES

(point 6 de l'ordre du jour)

14. M. Roland Mader, Vice-Président du Groupe d'experts, a présenté succinctement les réponses apportées concernant les lois, politiques ou normes obsolètes, inutiles ou contreproductives relatives à la sécurité dans les mines. Il a souligné que beaucoup d'éléments d'information étaient difficiles à réunir à cause de prescriptions juridiques obsolètes et de normes techniques conflictuelles, ce qui ne faisait qu'accroître les risques. Avec l'assistance du Bureau, le secrétariat a élaboré un questionnaire qu'il a distribué aux membres du Groupe d'experts en septembre 2007. Il n'avait reçu des réponses que de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, du Mexique, de la République tchèque et de l'Ukraine. Un examen des législations a fait apparaître que les incohérences et le manque de clarté sont encore choses courantes. Le Vice-Président a estimé que les initiateurs des projets devaient analyser les risques dus au caractère conflictuel et/ou abscons des lois et les traiter au cas par cas tout en partant du principe qu'il était nécessaire de susciter une plus grande prise de conscience en faisant appel aux législateurs.

15. Le Groupe spécial d'experts a estimé que l'industrie houillère mondiale ne disposait pas d'un ensemble de principes et normes recommandés auquel les exploitants des mines,

organismes de réglementation, fonctionnaires et techniciens pourraient se reporter pour trouver des solutions aux problèmes que leur posait le méthane, en particulier dans les économies émergentes. Dans ce contexte, le projet mené en coopération sur la récupération et l'utilisation du méthane pour améliorer la sécurité dans les mines a fait l'objet d'un exposé.

Les organisations qui soutiennent cette initiative, à savoir le Partenariat pour l'introduction du méthane sur les marchés, la CEE et l'Institut mondial du charbon, se sont donné pour tâche de contribuer à l'amélioration des pratiques en matière de sécurité dans les mines en établissant un rapport technique qui exposera les pratiques optimales pour maîtriser le méthane. Le rapport présentera en détail les avantages, les objectifs et les principes du dégazage et de l'utilisation du MMC afin de réduire la mortalité et les accidents corporels parmi les mineurs, de protéger les mines, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'utiliser efficacement de précieuses ressources énergétiques. Il a également été envisagé de préparer une publication pour le début de 2010. Un groupe de rédaction, qui serait composé de cinq ou six experts choisis par les organisations de soutien sera chargé de mettre au point le contenu technique du rapport. Il se réunira pour la première fois au moment du huitième Symposium international sur le méthane de houille/MMC et les droits d'émission de carbone en Chine et de l'Atelier international sur la réduction des émissions de méthane provenant des mines, qui auront lieu à Beijing les 4 et 5 décembre 2008.

16. L'analyse des règlements sur la sécurité minière a également fait l'objet d'un exposé. Il a été relevé que les règlements relatifs au MMC et à la sécurité dans les mines de charbon sont fragmentés, normatifs et inefficaces et il a donc été envisagé d'apporter un appui supplémentaire afin que les promoteurs de projets et les juristes puissent coopérer plus facilement pour formuler des arguments structurés en faveur du changement et d'intervenir auprès des décideurs afin de renforcer les règlements en faisant appel à des experts, d'améliorer la sécurité dans les mines et d'encourager l'exploitation du MMC pour en retirer des avantages sur les plans écologique et commercial.

17. Le Vice-Président de l'Académie des sciences minières de Russie a informé les participants que l'Académie allait organiser, pour commémorer son quinzième anniversaire et sous l'égide de l'UNESCO, une conférence intitulée «Power, mineral resources and a sustainable development in the world» (Électricité, ressources minérales et développement durable dans le monde). Cette manifestation aura lieu à l'UNESCO, à Paris, les 13 et 14 mai 2009.

18. Le Vice-Président a exposé aux participants les principales préoccupations suscitées par les idées erronées concernant la lenteur de l'exécution des projets relatifs aux mines de charbon réalisés dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre:

a) Une dizaine seulement parmi la soixantaine et plus de projets relatifs au MMC ont été à ce jour enregistrés par le Conseil exécutif du Mécanisme pour un développement propre, ce qui jetait un doute sur le rôle des crédits d'émission de carbone de ce secteur comme principale source d'offre;

b) La technologie utilisée est relativement nouvelle, coûteuse et complexe;

c) La concentration de gaz qui peut être utilisé fait l'objet de règles strictes;

d) Les sociétés minières utilisent la plus grande partie de leur fonds pour leur activité de base, qui est l'exploitation minière, les projets réalisés dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre ne représentant pour la plupart des mines qu'une source de revenus secondaire;

e) Les descriptifs de projet pèchent souvent par excès d'optimisme concernant les futures réductions d'émission, comme en témoigne la quantité de crédits délivrés, moins élevée que celle indiquée dans les descriptifs de projet;

f) Il est très difficile d'établir des prévisions des réductions d'émission;

g) Le suivi des projets relatifs au MMC est jugé plus complexe que celui des autres projets réalisés dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre;

h) Les audits des organismes tiers de vérification peuvent prendre beaucoup de temps;

i) La teneur des prélèvements de MMC peut être très variable d'une mine à l'autre et même au sein d'un même projet;

j) Les projets relatifs au MMC présentent plus de risques que la plupart des autres catégories de projet car il est absolument indispensable de garantir la sécurité de la mine et de maîtriser les risques, réels ou non, à la fois d'un point de vue opérationnel et dans un souci de préserver une bonne réputation.

19. Pour les participants, ces points ne correspondaient pas à la réalité, et ils ont décidé d'adresser une lettre au magazine «*Point Carbon*» en réaction à l'article intitulé «*Coalmine projects make slow progress through CDM*» publié le 4 septembre 2008, afin de rectifier les affirmations erronées concernant la lenteur de l'exécution des projets d'exploitation des mines de charbon dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre.

IX. ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU CARBONE ET DU MARCHÉ DU MÉTHANE PROVENANT DES MINES DE CHARBON

(point 7 de l'ordre du jour)

20. L'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis a fait un exposé intitulé «Global Updates of the Coal Mine Methane Project Development». Les projets relatifs au MMC présentent des avantages au regard de l'environnement, de la sécurité énergétique et de l'économie. Il existe de par le monde de très nombreuses possibilités de réaliser de tels projets s'agissant en particulier du dégazage dans les mines souterraines, de la récupération du méthane présent dans l'air de ventilation et des mines de charbon abandonnées (fermées). Le financement de la lutte contre les émissions de carbone constitue une source importante de revenus pour de nombreux projets relatifs au MMC: sur les marchés de mise en conformité par le biais du Mécanisme pour un développement propre et des processus d'application conjointe et sur les marchés volontaires grâce à la demande croissante de projets relatifs au MMC.

21. Le rapport technique final sur le projet de la CEE financé au moyen de fonds extrabudgétaires et destiné à faciliter le financement de projets relatifs au MMC en Europe centrale et orientale et dans la CEI a fait l'objet d'un exposé. L'ensemble du projet a débouché sur l'établissement d'un descriptif de projet d'exploitation du MMC et l'exploitant de la mine est

maintenant à la recherche d'investisseurs. Le projet de la CEE a également débouché sur plusieurs observations utiles concernant les obstacles qui existent sur les marchés et mis en évidence les activités qui à l'avenir devraient être ciblées sur:

- a) L'amélioration du dégazage et de la gestion en toute sécurité du gaz: il s'agit de comprendre les possibilités techniques de dégazage/transport du gaz destiné à la vente; de sélectionner quelques mines et de travailler avec elles afin d'améliorer leurs opérations de dégazage/transport et de mettre en évidence les possibilités dont l'exploitation est subordonnée à l'acceptation des exploitants;
- b) L'amélioration de l'exécution des projets: il s'agit de percevoir les risques technologiques, de mettre en évidence les principaux risques et d'esquisser brièvement une démarche permettant de les réduire au minimum, ainsi que de présenter des exemples de mise en œuvre efficace sur le lieu de différents projets;
- c) La définition des possibilités «de deuxième rang» concernant des mines plus petites/isolées et des mines appartenant à de plus petites sociétés, ainsi que des possibilités de transformer ou d'utiliser du gaz de moins bonne qualité, par exemple le méthane présent dans l'air de ventilation. Il faut pour cela établir des contacts au niveau de la mine et non pas simplement au niveau national et mobiliser des experts pendant un temps considérable.

22. En conclusion, le Groupe spécial d'experts souhaitait faire part des enseignements tirés pendant la mise en œuvre du projet. Il fallait espérer que les activités réalisées à l'avenir avec le soutien de l'Agence de protection pour l'environnement des États-Unis, du Partenariat pour l'introduction du méthane sur les marchés ou de la CEE pourraient bénéficier de ces connaissances afin d'aller encore plus de l'avant en catalysant le déploiement de projets relatifs au MMC. Le Groupe spécial d'experts a exprimé toute sa gratitude à l'Agence de protection pour l'environnement des États-Unis pour le don qu'elle a accordé sur plusieurs années à la CEE afin de mener à bien son projet destiné à faciliter la mise au point de projets relatifs au MMC dans la région de la CEE/CEI, lequel s'est terminé en septembre 2008.

23. Par ailleurs, les participants ont entendu des exposés faisant le point des avancées réalisées aux niveaux national et régional par l'industrie du MMC:

- a) Projets relatifs au MMC qui ont donné de bons résultats au Royaume-Uni;
- b) Utilisation du MMC en Ukraine: potentiel et obstacles;
- c) Étude de faisabilité de l'exploitation du MMC en Chine.

24. Les exposés communiqués au secrétariat peuvent être consultés sur le site Web de la CEE (http://www.unece.org/energy/se/pp/cmm_4ahge_08.html).

X. RÉCUPÉRATION ET UTILISATION DU MÉTHANE PRÉSENT DANS L'AIR DE VENTILATION

(point 8 de l'ordre du jour)

25. Les fournisseurs de technologies de valorisation du méthane présent dans l'air de ventilation (MAV) d'Australie, de Chine et des États-Unis ont été invités à présenter le fruit de

leurs recherches sur le MAV et les perspectives qu'offre cette valorisation. Les participants ont entendu l'exposé d'un expert suédois intitulé «Proven Technology for VAM Abatement» Il leur a été expliqué comment le VOCSIDISER pouvait réduire le MAV et le convertir en énergie utile; le projet «WestVAMP», en Australie, est la première centrale à grande échelle qui utilise le MAV comme source primaire d'énergie. Une centrale fonctionnant entièrement au MAV peut absorber chaque année un million de tonnes d'émissions de CO₂ et avoir ainsi un impact positif non négligeable sur le réchauffement de la planète.

XI. ACTIVITÉS D'AUTRES ORGANISATIONS ET COOPÉRATION AVEC CES ORGANISATIONS

(point 9 de l'ordre du jour)

26. Les participants ont entendu les exposés suivants:

a) Analyse du marché du carbone, y compris l'incertitude à laquelle doivent s'attendre les investisseurs après 2012;

b) Mise à jour des activités du Partenariat pour l'introduction du méthane sur les marchés;

c) Projets d'utilisation du MMC dans le Kouzbass, évaluation des émissions de MMC dans la Fédération de Russie.

27. Les participants ont prévu de poursuivre la coopération avec d'autres organisations internationales et intergouvernementales, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Institut mondial du charbon et le Partenariat pour l'introduction du méthane sur les marchés.

XII. RECOMMANDATION ADRESSÉE AU COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE CONCERNANT LE MANDAT DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS SUR LE MÉTHANE PROVENANT DES MINES DE CHARBON

(point 10 de l'ordre du jour)

28. Le Groupe spécial d'experts a décidé de demander au Comité de l'énergie durable, à sa dix-septième session, en novembre 2008, de prolonger son mandat de deux ans, jusqu'à la fin de 2010.

XIII. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2009-2010

(point 11 de l'ordre du jour)

29. À l'issue du débat, le Groupe spécial d'experts:

a) A apporté son appui au projet d'orientation sur les pratiques optimales de dégazéification des mines (dont les participants doivent se réunir à Beijing en décembre 2008) en vue de mettre au point une stratégie bien définie visant à faire mieux connaître les retombées bénéfiques sur le plan économique des améliorations apportées à la sécurité dans les mines, avec l'intention d'établir un document d'information éventuel sur la question;

b) A réaffirmé la décision qu'il avait prise à sa troisième session de continuer à étudier les options techniques qui existent pour utiliser le MMC de médiocre qualité en raison du risque qu'il présente au regard de la santé et de la sécurité, et en raison également de son potentiel énergétique dans de nombreux pays membres de la CEE;

c) A réaffirmé la décision qu'il avait prise à sa troisième session de déterminer si les prescriptions réglementaires freinaient l'innovation en matière de récupération et d'utilisation du méthane, avec pour objectif d'établir un document d'information sur les problèmes que pouvaient poser les prescriptions réglementaires actuelles;

d) A décidé, pour donner suite au rapport technique final adressé à l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis qui avait fourni un don à l'appui du projet de la CEE, de tirer les enseignements qui découlaient de l'utilisation de ce don, y compris le financement des projets relatifs au MMC;

e) A noté que la participation de la CEE, en tant qu'agent ayant à gérer le don de l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis (EPA) sous la forme d'un soutien apporté pour le financement et la mise au point des projets, avait été bien reçue, en particulier parmi les investisseurs, les promoteurs de projet et les fournisseurs de technologie;

f) A noté également que les gouvernements étaient eux aussi généralement positifs et particulièrement intéressés par les activités de renforcement des capacités. Pour les sociétés minières, le renforcement des capacités et la formation étaient très utiles comme en témoignaient leur participation aux ateliers de formation et les relations qu'elles avaient nouées avec les experts du projet CEE/EPA pour la préparation de propositions et l'établissement de plans d'action en vue de la mise en place de projets relatifs au MMC;

g) A décidé de rectifier les idées erronées concernant la quantité de crédits carbone jugée moins importante que prévue à l'issue de projets relatifs au MMC;

h) A pris note de l'établissement du projet de glossaire relatif au méthane provenant des mines de charbon (ECE/ENERGY/GE.4/2008/3), lequel pourrait être diffusé sous la forme d'une publication de la CEE;

i) S'est félicité de pouvoir coparrainer un atelier sur le MMC qui aurait lieu à Cracovie (Pologne) en février 2009 dans le cadre du Congrès polonais sur le charbon et en coopération avec l'Institut central des mines de Katowice et l'Université des sciences et technologies de Cracovie;

j) A accueilli favorablement la poursuite de sa coopération avec d'autres organisations internationales et intergouvernementales, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Institut mondial du charbon et le Partenariat pour l'introduction du méthane sur les marchés;

k) A demandé au secrétariat et au Bureau d'élaborer une stratégie pour inciter l'industrie houillère à participer davantage aux activités du Groupe spécial d'experts à l'avenir.

XIV. QUESTIONS DIVERSES

(point 12 de l'ordre du jour)

30. Les participants à la quatrième session ont constaté avec une vive préoccupation la faible participation de l'industrie houillère à la session, contrairement aux années précédentes. Afin de garantir le succès des travaux du Groupe d'experts à l'avenir, il était absolument essentiel que l'industrie du charbon participe et contribue de manière substantielle à ses sessions. Le Groupe d'experts a demandé au Bureau et au secrétariat d'étudier et de mettre en œuvre les moyens d'accroître cette participation.

XV. ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION

(point 13 de l'ordre du jour)

31. Il a été décidé qu'un bref rapport sur la session portant essentiellement sur les conclusions et les recommandations serait établi par le secrétariat et soumis au Bureau pour approbation puis distribué aux pays membres.
